

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M23- 028390

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 998	Société : RAT
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné[e]
Nom & Prénom : BELKOUCH Driss	
Date de naissance : 1h 05 1949	
Adresse : H1 Rue Ibn Kattan Q. BURGER CASA	
Tél. : 0668913755	Total des frais engagés 1010,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr. Abderrazak HEFTI Chirurgien Orthopédiste Clinique Zerkouni Casablanca Angle Bds. 9 Avril et Med. Abdou		
Date de consultation : 30/04/2014			
Nom et prénom du malade : Belkouch Driss	Age: 75		
Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant	
Nature de la maladie : arthrose			
Affection longue durée ou chronique : <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC	Pathologie : 		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casa Blanca** Signature : **Buel**

Le : **03/05/2014**

Signature de l'adhérent[e] :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/04/2011	CD	300		Dr. Abderrazak HERTI Chirurgien Orthopédiste Zerktouni Casablanca Avril et Med. Abdou

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE SAIDI Bd El Hâkim Roudani Casablanca 05 21 00 51 45</i>	30/04/24	710,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Dr. Abderazzak JEFFI Chirurgien Orthopédiste Clinique Zekrouni, Casablanca Bds. 9 Avril et Med. Abdou	20/04/2014	Rn	300,-

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

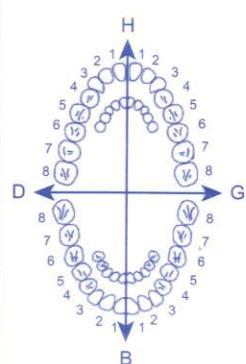
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



جراحة الزرقطوني لجراحة العظام والمفاصل

CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

Chirurgiens Orthopédistes :

- Dr. Abderrazak HEFTI

ALGANTIL®

PPV 68DH00 EXP 11/2026
LOT 33002 2

GEL

POUR APPLICATION LOCALE

ROUTE D'EL JADIDA
240, Bd Président Bourguiba
Casablanca
Tél: 05 22 99 57 46

68.

7
44.70

149.50x4
Curartil

710.70

Dr. Abderrazak HEFTI
Chirurgien Orthopédiste
Clinique Zerkouni Casablanca
Angle Bd. 9 Avril et Med. Abdou

PPV :
EXP :
Lot N° :

44.70 DH
01/26
L1504

Angle Bd. Mohamed Abdou et Bd. du 9 Avril, Quartier Palmiers - 20100 CASABLANCA - Tél. : Standard : 05 22 25
Consultations : 05 22 25 33 66 - Fax : 05 22 99 21 21 - E-mail : direction.cliniquezerktouni@gmail.com - ICE : 001611954

PPC : 149,50 DH
Lot :
À consommer de
préférence avant le :

CURARTIL

PPC : 149,50 DH
Lot :
À consommer de
préférence avant le :

CURARTIL forte

PPC : 149,50 DH
Lot :
À consommer de
préférence avant le :

CURARTIL forte

CURARTI® forte
comprimé

PPC : 149,50 DH

Lot :
À consommer de
préférence avant le :



مصحة الزرقطوني لجراحة العظام والمقاصل
CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

Chirurgiens Orthopédistes :

- Dr. Abderrazak HEFTI

- Dr. Mohamed LEMSEFFER

Casablanca, le :

30/04/2024

Mr BELKOUCH DRISS

Incidence :

- Poignet droit de face+profil

Compte rendu radiologique :

Annexe Radios Complémentaires

Dr. Abderrazak HEFTI
Chirurgien Orthopédiste
Clinique Zerkouni - Casablanca
Angle Bd. 9 Avril et Med. Abdou



مصحة الزركوني لجراحة العظام والمفاصل

CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

Chirurgiens Orthopédistes :

- Dr. Abderrazak HEFTI

- Dr. Mohamed LEMSEFFER

Casablanca, le :

30/04/2024

Facture CZ 4932/24

Mr BELKOUCH DRISS

Consultation	300 DH
Radiographie	300 DH
TOTAL	600 DH

Arrêtée la présente facture à la somme

//Six cent Dirhams//

*Dr. Abderrazak HEFTI
Chirurgien Orthopédiste
Clinique Zerkouni - Casablanca
Angle Bd. 9 Avril et Med. Abdou*